

Syndicat National **FO** des Finances Publiques



Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Social d'Administration Local N° 1 du 11 janvier 2024 Compte rendu

Suite à la lecture de notre liminaire, le Président est d'accord avec nous : quand il y a des effectifs dans les services, le travail est fait.

Concernant GMBI, le Président a indiqué que la direction générale tirait les conséquences du dysfonctionnement de 2023.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, nous avons du mal à y croire. Rappelons tout de même que dans notre département, environ 70 mineurs ont reçu des taxes d'habitation secondaires.

Bien sûr cela donne lieu à de nombreux dégrèvements d'office qui plombent encore plus les services.

Nous restons dubitatifs quant à une amélioration future connaissant le fonctionnement de la DG.

Sur les difficultés des Services de Gestions Comptables, le manque d'effectif a été évoqué pour les services de Montville et Déville-Maromme.

La Direction pense qu'il ne s'agit pas d'un problème de moyen mais encore et toujours d'organisation du travail et de méthodologie. Mais en mettant des Equipes de Renfort dans ces services...tout ira mieux ...

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus sur les risques de mécontentement des élus locaux (les SGC ne « dorlotent » plus les ordonnateurs), et ont demandé à la direction un soutien sans faille des chefs de service dès lors que les élus contactent le directeur régional pour se plaindre.

Le Président nous a indiqué qu'il était satisfait des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) car ils sont bien notés par les ordonnateurs.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, à quand les avis nominatifs des agents sur Google ?

Nous sommes également revenus sur la note de sélectivité des poursuites pour dénoncer les nouveaux seuils, et notamment ceux du Secteur Public Local pour l'intervention des huissiers sur le terrain ; Les seuils sont si haut qu'il n' y a quasiment plus de saisie pour les huissiers.

Pour le Président, l'admission en non-valeur est une façon de faire du recouvrement induite par la RGP.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé comment le comptable peut justifier auprès de l'ordonnateur l'absence de rentrée d'argent effective pour la collectivité. Pour nous, il

est problématique que sous couvert de la RGP, la direction locale privilégie le recouvrement de créances d'État (elles même soumises à de hauts seuils !!) au détriment de celles des collectivités territoriales.

Le Président a la solution : « si un maire n'est pas content, il n'a qu'à décrocher son téléphone et m'appeler. »

La directrice du pôle animation du réseau a indiqué que les seuils pourraient être revus d'ici 3 mois.

Concernant la Brigade de Contrôle et de Recherche, et suite à la rencontre de l'intersyndicale 76 avec les agents, celle-ci a fait remonter les problématiques :

Le service perd cette année l'ensemble de ses encadrants : la chef de service est en formation, et les deux cadres A partent en retraite au 1^{er} semestre. Un cadre A externe arrive, mais sera stagiaire, en mai....

Sur ce service spécifique et à profil, au cœur du contrôle fiscal, un réel problème de transmission du savoir et des compétences se pose pour l'équipe encadrante. Pour des procédures spécifiques, des décisions immédiates doivent être prises et les équipes ont besoin d'un appui technique.

Le président a objecté que la BCR n'était pas le service le plus sensible de la DRFIP !!! Selon lui, la situation devrait être définitivement stabilisée en septembre 2024.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé que les objectifs soient revus à la baisse afin de tenir compte des réalités du service.

Le président a indiqué que dans tous les cas, si la chef de service actuelle n'intègre pas le poste attendu, le président a clairement indiqué son hostilité à ce qu'elle retrouve son poste initial. D'ailleurs, une fiche de poste en interne est déjà parue en amont du départ. Il a signalé que c'était une première !!

Points pour avis :

1) Approbation des procès-verbaux du CSAL n°7, 8, 9 et 9 bis 2023.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « pour » les PV dès lors qu'ils étaient présents et n'ont pas pris part au vote dès lors qu'ils avaient boycotté l'instance (CSAL n° 9 et 9 bis)

2) Adoption du règlement intérieur du CSA.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont interrogés si les propositions de modifications intersyndicales étaient remontées en Centrale ?

Le Président indique que oui mais déclare n'avoir aucune marge de manœuvre.

Dans les documents de travail pour ce CSAL, nous avons le projet de RI de la DG et nos demandes de modifications. Rien d'autres et surtout pas de synthèse entre les deux.

Nous avons demandé que soit retracé dans un écrit le refus explicite de nos modifications.

Cela semblait être exceptionnel pour la Direction d'avoir un écrit dans un CSAL pour pouvoir voter.

Pour nous, c'est un déni de dialogue social.

En conséquence, nos demandes ayant toutes été rejetées, toutes les organisations syndicales ont voté unanimement « contre » motivé par la lecture d'une lettre intersyndicale (ci-jointe).

Le système est tellement aberrant qu'on nous a redemandé de voter pour nos propres modifications présentées en CSA-FS, tout en sachant qu'elles ne seront pas prises en compte et pour lesquelles nous avons déjà voté unanimement « pour ».
Comprendra qui pourra ...

3) Modifications des horaires d'accueil de la trésorerie Seine-Maritime Amendes.

Le Président se positionne comme beaucoup de directeur de services amendes pour la fermeture de l'accueil spontané, voire plus : la fin de l'accueil.

Les modalités d'accueil avec prise de rendez-vous sur APRDV perdurera après le déménagement à la Cité.

Selon lui, il est difficile à la fois de faire du recouvrement et d'accueillir simultanément les redevables.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** soulignent que les contribuables de bonne foi seront pénalisés. Les personnes en situation de précarité, et celles victimes d'illectronisme seront exclues de l'accueil.

D'autant que l'ensemble du secteur amendes est en difficulté : le traitement contentieux du forfait post stationnement à un retard de traitement de 2 ans à Limoges.

Pour le Président « on a pas de problème si on a pas d'amende ».

Nous nous posons la question de savoir si le fait d'avoir un chauffeur permet d'éviter à ce genre de problématique... !!

Selon lui, quand on a bien changé son adresse sur la carte grise, on reçoit bien ses PV, et on peut payer facilement.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, les choses ne sont pas si simples que cela.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** craignent un déport sur les autres services d'accueil avec l'augmentation des incivilités et des violences .

Le Président réfute cet argument.

Il reconnaît que le recouvrement des amendes n'est pas optimal : la qualité des titres est très mauvaise, notre réseau se trouve en aval, absence d'application informatique auprès des tribunaux, un applicatif AMD obsolète.

Vote unanime « contre » des organisations, face à la disparition entamée des accueils de proximité au détriment de l'utilisateur uniquement dû à la volonté de réduire les effectifs par souci budgétaire.

4) Adoption du règlement intérieur du service de gestion comptable de Eu.

Spécification d'ouverture 4,5 jours, du fait d'un protocole de la trésorerie de Eu, qui était déjà sous ce protocole.

Le protocole datant d'avant 2011, les collègues ont pu maintenir le protocole horaire sur 4,5 jours suite à vote.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « pour ».

5) Reconfiguration de la division du recouvrement forcé et des professionnels

La cheffe de pôle présente la nouvelle organisation par scission :

- Les missions fiscalités des professionnels d'une part (relation AFPME, relations avec les URSAFF, facturation électronique même si elle est repoussée) . Cette mission est rattachée directement à l'adjoint du pôle,
- et les actions dédiées au recouvrement forcé d'autre part.

Le dispositif prendra effet au 15/01/24 avec un nouvel organigramme fonctionnel.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont abstenus lors du vote, s'agissant ici d'une réorganisation interne à la Direction.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** prennent acte d'une certaine sérénité retrouvée depuis novembre dernier, et gageons que cette réorganisation nouvelle en soit une continuité.

Points pour information :

1) Programmation des travaux des instances de dialogue social.

Nous avons pris bonne note de cette programmation.

7) Questions diverses.

- Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont réitéré leur demande de ponts naturels pour le 10 mai 2024, d'autant plus que de plus en plus de département l'autorisent.
Le président ne change pas de position.

- Concernant la réforme touchant la RPIE, les collègues ont eu la désagréable surprise de voir qu'ils devaient (ou non) faire une demande de mutation car avec la réforme à venir de la RPIE, ils doivent demander une affectation en nationale et non plus en locale.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont dénoncé une fois de plus le fait que les agents doivent faire un choix de mutation alors que la note métier nationale n'est pas encore sortie. Apprendre le 8 janvier que vous avez jusqu'au 22 janvier pour faire votre demande est un délai très court...

Marie Odile DEVEAUX, Bernard DEMARTHE, Véronique GODEFROY , Olivier FOURNIER, Delphine BARBETTE et Hervé PINEL

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner » (Léon JOUHAUX)